

● (11.10 a.m.)

Le motion de confiance dont est saisie la Chambre ne vise pas à modifier ou à mettre en doute cette défaite, ni à demander au Parlement de réexaminer cette décision. Néanmoins, le besoin de recettes fiscales, pour équilibrer le budget demeure; le gouvernement doit répondre à ce besoin et c'est ce qu'il a l'intention de faire.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Au moyen d'un nouveau budget?

**Le très hon. M. Pearson:** C'est notre responsabilité et elle est d'autant plus lourde dans les présentes difficultés économiques et financières qui accablent notre pays. (*Applaudissements*)

Ainsi—et nous expliquerons à la Chambre après le vote, au cours de la semaine prochaine, j'espère, comment nous allons procéder—naturellement, aucun contribuable qui, en conformité de la procédure administrative suivie depuis de nombreuses années, a payé des impôts aux termes du bill n° C-193, n'en souffrira financièrement. (*Applaudissements*)

Le point en litige en ce moment n'est pas le projet de loi concernant l'impôt sur le revenu ni sa valeur intrinsèque; il s'agit uniquement de décider si le vote à l'étape de la troisième lecture lundi dernier était un vote de confiance qui exigeait, comme l'a soutenu l'opposition, la démission immédiate du gouvernement ou la dissolution du Parlement et des élections générales. Ce vote en troisième lecture, d'après ce que l'opposition prétend ou a prétendu jusqu'à ce matin, empêche la présentation ultérieure d'une motion précise qui serait strictement une motion de confiance ou de défiance et, comme telle, se rattacherait au vote particulier de lundi soir dernier. Jusqu'à ce matin, l'opposition conservatrice maintenait que le vote intervenu lundi dernier en troisième lecture était un vote de confiance et qu'il était sans appel. Voilà la position qu'elle a adoptée.

**M. Horner (Acadia):** Appelez-en au pays.

**Le très hon. M. Pearson:** Elle prétendait—et je ne critique pas sa prétention, je précise seulement sa position—que le Parlement ne pouvait rien faire avant que le gouvernement n'ait démissionné ou qu'il y ait dissolution, si ce n'est peut-être discuter des critiques de l'opposition à l'égard du premier ministre. (*Applaudissements*)

Monsieur l'Orateur, nous discutons maintenant de cette motion et je suis vraiment très heureux que l'opposition en soit venue à la conclusion qu'il est tout à fait séant de la faire.

[Le très hon. M. Pearson.]

La motion du gouvernement se fonde sur la thèse que le vote de lundi dernier en troisième lecture n'était pas un vote de confiance. Nous demandons à la Chambre de rejeter l'attitude de l'opposition officielle que le Parlement ne peut maintenant rien faire, que la question est réglée. C'était du moins son attitude jusqu'à ce matin.

Nous convenons, cependant, que la défaite en troisième lecture du bill de l'impôt sur le revenu, si elle n'entraîne pas une démission ou une dissolution automatique et obligatoire, soulève en fait la question de confiance et qu'il faut la régler. Nous aurions pu le faire dès mercredi dernier, mais nous n'avons pu obtenir l'assentiment de la Chambre à cette fin. Nous faisons maintenant ce que nous aurions aimé faire mercredi pour mettre un terme à l'incertitude actuelle. Si la motion dont nous sommes saisis est rejetée, il ne subsistera absolument aucun doute. Le gouvernement démissionnera ou la Chambre sera dissoute si cette motion est rejetée; qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet.

**M. Horner (Acadia):** Quelle garantie avons-nous que vous ne présenterez pas une autre motion à la Chambre?

**Le très hon. M. Pearson:** Je sais combien tout ce qui touche à la Chambre tient à mon ami, mais s'il me laisse parler pendant quelques minutes, il aura ensuite la chance de faire son discours.

Si la motion est adoptée, le gouvernement poursuivra son programme législatif, mais un nouveau chef de notre parti deviendra premier ministre après le congrès d'avril.

**L'hon. M. Churchill:** Bravo.

**Le très hon. M. Pearson:** Je suis enclin à faire écho à ce «bravo».

**M. Horner (Acadia):** En déférera-t-il immédiatement au peuple?

**Le très hon. M. Pearson:** Je ne puis répondre à cette question. Il devra y répondre lui-même, immédiatement après le congrès où il aura été choisi et, bien entendu, si notre parti demeure au pouvoir.

J'espère que la mise au voix de la motion pourra avoir lieu sans retard inutile, et ce qui m'encourage, c'est que le chef de l'opposition m'accuse, dans les journaux de ce matin, d'avoir essayé de mener les conservateurs à l'obstruction et qu'il indique qu'ils ne se laisseront pas prendre au piège. Cela m'encourage à croire que la Chambre pourra se prononcer sans retard et que l'opposition pourra